SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 mai 2017 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences:

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

17-05-414 Ordre du jour

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 mai 2017 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

4.8 L'Ensemble vocal Les Enchanteurs / Spectacle annuel / Aide financière additionnelle

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal

2.1 Séance ordinaire du 1^{er} mai 2017

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

3.1 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.6 Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot / Croisière du conseil 2017 / Commandite
- 4.7 Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2017 / Commandite

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Procès-verbal de correction / Règlement nº 1694-14 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions et limitations de stationnement / Rues Boileau, Brodeur et Lartigue
- 5.3 Intervention / Servitude de passage / 1000, rue Émile-Bouchard / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de la liste des comptes échéance du 28 avril 2017
- 6.2 Réfection des vestiaires des garçons de la piscine de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de paiement

7. Ressources humaines

- 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
- 7.2 Service des ressources humaines / Confirmation de poste / Conseillère Dotation et développement des compétences

- 7.3 Service des loisirs et de la culture / Démission / Commis aux prêts
- 8. Communications
- 9. Informatique et géomatique
- 10. Arts et culture

11. Loisirs et vie communautaire

- 11.1 Les skieurs de l'Île inc. / Inscriptions 2016-2017 / Remboursement
- 11.2 Club de volleyball Citadins / Inscriptions 2016-2017 / Remboursement
- 11.3 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Championnat québécois par catégorie d'âge et ouvert / Aide financière

12. Protection publique

12.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-31 / Fourniture de pinces de désincarcération alimentées par piles avec équipements

13. Travaux publics

- 13.1 Circulation / Suppression de la bretelle ouest / Chemin de l'Anse / Intersection de l'avenue Saint-Charles
- 13.2 Circulation / Arrêt obligatoire / Chemin Paul-Gérin-Lajoie / Intersection de l'accès à l'usine de filtration et à la station d'épuration
- 13.3 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-17-04 / Déneigement et entretien hivernal des voies publiques secteur urbain
- 13.4 Financement / Prolongement de trottoir / Nouvelle partie de l'avenue Marier / Parc des Tilleuls
- 13.5 Financement / Traverses lumineuses / Intersection de la rue du Manoir et du boulevard de la Gare / Intersection de l'avenue Saint-Charles et du chemin Paul-Gérin-Lajoie
- 13.6 Financement / Aménagement d'une voie cyclable / Avenue Marier / Entre les rues Valois et Bellini
- 13.7 Contrats / Achat de matériaux / Location de biens / Cas de force majeure / Inondations / Décret et rapport du maire / Article 573.2 LSCV

14. Eaux

14.1 Contrat / Location de groupes électrogènes / Cas de force majeure / Inondations / Décret et rapport du maire / Article 573.2 LSCV

15. Services techniques

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand / Entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728
- 15.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725
- 15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1727.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Réhabilitation de la rue Cartier / Règlement n° 1727
- 15.4 Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1667.03 / Entrepreneur général / Pavage, bordure et éclairage du projet « Place Marier » phase 1 / Règlement n° 1667
- 15.5 Financement / Aménagement d'une voie cyclable multifonctionnelle / Lien entre l'avenue Saint-Charles et la rue Louise-Josephte / Partie du lot 4 937 478
- 15.7 Entente / Agence métropolitaine de transport / Études préliminaires et avant-projet / Tunnel piétonnier et cycliste / Rues des Asters et des Muguets

16. Urbanisme

16.1 Société d'habitation du Québec / Programme Rénovation Québec / Programmation 2017-2018 / Participation et demande d'aide financière

16.2 CPTAQ / Demande d'autorisation / 2364, chemin du Fief / Utilisation à d'autres fins qu'agricole / Cours d'équitation / Lot 3 396 912 / Zone A-903

17. Environnement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement nº 1709-05 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités
- 18.2 Adoption de second projet avec changement / Règlement n° 1275-256 / Zonage / Normes de stationnement / Grilles des usages et normes / Zones H3-1006-A, H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement n° 1270-55 / Secteur de la Gare
- 18.3 Adoption de second projet / Règlement nº 1273-09 / Lotissement / Largeur de l'emprise des voies de circulation / Zones H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement nº 1270-55 / Secteur de la Gare
- 18.4 Adoption de projet / Règlement nº 1270-49 / Urbanisme / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood De Lotbinière
- 18.5 Avis de motion / Règlement nº 1270-49 / Urbanisme / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood De Lotbinière
- 18.6 Adoption de projet / Règlement nº 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement nº 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood De Lotbinière
- 18.7 Avis de motion / Règlement nº 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement nº 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood De Lotbinière
- 18.8 Adoption de projet / Règlement n° 1274-26 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood De Lotbinière
- 18.9 Avis de motion / Règlement nº 1274-26 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions / Concordance au Règlement nº 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood De Lotbinière
- 18.10 Adoption de projet / Règlement n° 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau quartier Harwood / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood De Lotbinière
- 18.11 Avis de motion / Règlement n° 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau quartier Harwood / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood De Lotbinière
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1694-15 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction et limitation de stationnement / Rue Jacques-Plante et avenue Saint-Jean-Baptiste
- 18.13 Avis de motion / Règlement nº 1591-03 / Limite de vitesse / Rue Valois
- 18.14 Avis de motion / Règlement nº 1101-03 / Règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale / Carte de citoyen pour les résidents saisonniers / Actualisation de certaines dispositions

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la direction générale
- 20. Période de questions Élus
- 21. Période de questions Assistance
- 22. Levée de la séance

17-05-415 Adoption du procès-verbal

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

17-05-416 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-05-417 Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot / Croisière du conseil 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à la Croisière du conseil organisée par la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au profit de son Fonds jeunesse;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 750 \$ soit versé à la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à titre de commandite « Capitaine » dans le cadre de la tenue de la Croisière du conseil le 22 juin 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-418 Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges 2017 / Commandite

CONSIDÉRANT la tenue du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges au profit de la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges (FCHVS) pour le futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges (FCHVS) à titre de commandite « ROSÉ » dans le cadre du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 17 mai 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-419 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1694-14 / Stationnement (RMH 330) / Interdictions et limitations de stationnement / Rues Boileau, Brodeur et Lartigue

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 18 avril 2017, le règlement n° 1694-14 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter des interdictions et des limitations de stationnement sur les rues Boileau, Brodeur et Lartigue »;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est produite au moment de la confection du règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* corriger un règlement affecté d'une erreur matérielle;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par la greffière adjointe le 25 avril 2017 afin de corriger le règlement n° 1694-14 en remplaçant « Nord-ouest » par « Nord » dans le tableau de l'article 2:

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1694-14 donné par la greffière adjointe le 25 avril 2017.

« ADOPTÉE »

17-05-420 Intervention / Servitude de passage / 1000, rue Émile-Bouchard / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 17-03-181 acceptant le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une nouvelle construction commerciale au 1000, rue Émile-Bouchard sis sur le lot projeté 6 012 819;

CONSIDÉRANT que le permis de construction ne peut être délivré à moins qu'un acte de servitude de passage réciproque ne soit publié sur les lots projetés 6 012 818 et 6 012 819;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à intervenir, pour et au nom de la Ville, à l'acte de servitude de passage réciproque sur les lots projetés 6 012 818 et 6 012 819 appartenant à Vcc2 Limited Partnership.

« ADOPTÉE »

17-05-421 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 28 avril 2017

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 28 avril 2017 totalisant un montant de 1 875 047,71 \$.

17-05-422 Réfection des vestiaires des garçons de la piscine de l'École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs de réfection des vestiaires des garçons à la piscine de la Commission scolaire des Trois-Lacs ont été effectués en 2016 et seront complétés en 2017;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du protocole d'entente avec la Commission scolaire des Trois-Lacs, la Ville assume 50 % des coûts d'entretien de la piscine;

CONSIDÉRANT la facture partielle reçue pour ce projet pour les travaux effectués en 2016;

CONSIDÉRANT que ces travaux étaient prévus au budget;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit versée à la Commission scolaire des Trois-Lacs une somme de 136 672,30 \$, incluant les taxes applicables, représentant la part de la Ville dans les travaux de réfection des vestiaires des garçons à la piscine de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes effectués en 2016;

Certificat de crédits suffisants émis (Budget 2016).

17-05-423 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 3 mai 2017.

« ADOPTÉE »

17-05-424 Service des ressources humaines / Confirmation de poste / Conseillère – Dotation et développement des compétences

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-807;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M^{me} Isabelle Bureau, directrice du Service des ressources humaines, datée du 2 mai 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M^{me} Éloyse Delli Colli Trudel dans son poste de Conseillère – Dotation et développement des compétences, et ce, à compter du 14 mai 2017;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Trudel.

« ADOPTÉE »

17-05-425 Service des loisirs et de la culture / Démission / Commis aux prêts

CONSIDÉRANT le courriel de M^{me} Pascale Thivierge, commis aux prêts au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, en date du 1^{er} mai 2017;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M^{me} Pascale Thivierge, commis aux prêts au sein de la division – Bibliothèque du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 13 mai 2017;

QUE la Ville remercie M^{me} Pascale Thivierge pour son travail et son implication au sein de l'organisation.

« ADOPTÉE »

17-05-426 Les skieurs de l'Île inc. / Inscriptions 2016-2017 / Remboursement

CONSIDÉRANT la demande de remboursement formulée par l'organisme Les skieurs de l'Île afin d'accorder un rabais de 5 \$ par inscription aux citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour la saison 2016-2017;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas de sentiers balisés sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'organisme a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

ll est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée à l'organisme Les skieurs de l'Île une somme de 295 \$, soit l'équivalent du rabais de 5 \$ accordé pour 59 inscriptions, pour les frais relatifs aux inscriptions de la saison 2016-2017;

« ADOPTÉE »

17-05-427 Club de volleyball Citadins / Inscriptions 2016-2017 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT le remboursement déjà effectué pour les frais d'inscription de la saison 2016-2017 suivant la résolution 17-03-225;

CONSIDÉRANT que le Club de volleyball Citadins a déposé au Service des loisirs et de la culture une deuxième liste où l'on retrouve le nom d'un seul participant et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club de volleyball Citadins une somme de 155 \$ pour les frais d'inscription de ce participant pour la saison 2016-2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-428 Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs / Championnat québécois par catégorie d'âge et ouvert / Aide financière

CONSIDÉRANT que Sarah-Jeanne Carey, Anne-Sophie et Valérie Lavoie, Sophie et Alec Sauvageau sont des athlètes d'âge mineure membres du Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Sarah-Jeanne Carey, Anne-Sophie Lavoie et Sophie Sauvageau ont participé au championnat québécois par catégorie d'âge qui s'est tenu les 11 et 12 mars 2017 à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT qu'Alec Sauvageau et Valérie Lavoie ont participé au championnat québécois ouvert qui s'est tenu les 1^{er} et 2 avril 2017 à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 250 \$, à raison de 250 \$ par athlète, soit versé au Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs à titre d'aide financière pour Sarah-Jeanne Carey, Anne-Sophie et Valérie Lavoie, Sophie et Alec Sauvageau dans le cadre de leur participation respective aux compétitions ci-haut mentionnées;

QUE ce montant sera versé sur présentation d'une preuve de participation aux événements susdits;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-429 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-31 / Fourniture de pinces de désincarcération alimentées par piles avec équipements

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de pinces de désincarcération alimentées par piles avec équipements, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 25 avril 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-31;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le soumissionnaire, en l'occurrence Aréo-Feu Itée, 5205, J.-A.-Bombardier, Longueuil (Québec) J3Z 1G4, pour la fourniture de pinces de désincarcération alimentées par piles avec équipements, et ce, pour un montant de 55 188 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-31;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-430 Circulation / Suppression de la bretelle ouest / Chemin de l'Anse / Intersection de l'avenue Saint-Charles

CONSIDÉRANT une demande visant la suppression de la bretelle ouest sur le chemin de l'Anse à l'intersection de l'avenue Saint-Charles en prévision de l'implantation de la piste cyclable au printemps 2017;

CONSIDÉRANT la résolution 16-12-968 décrétant l'arrêt obligatoire dans les deux directions sur l'avenue Saint-Charles à l'intersection du chemin de l'Anse;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de transport actif lors d'une réunion tenue le 13 avril 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 26 avril 2017;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la suppression de la bretelle ouest sur le chemin de l'Anse à l'intersection de l'avenue Saint-Charles;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-05-431 Circulation / Arrêt obligatoire / Chemin Paul-Gérin-Lajoie / Intersection de l'accès à l'usine de filtration et à la station d'épuration

CONSIDÉRANT une demande visant l'ajout d'un arrêt obligatoire sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie à l'intersection des accès aux usines de filtration et d'épuration;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité du transport actif lors d'une réunion tenue le 13 avril 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de circulation lors d'une réunion tenue le 26 avril 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit décrété l'ajout d'un arrêt obligatoire sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie à l'intersection de l'accès aux usines;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-05-432 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-17-04 / Déneigement et entretien hivernal des voies publiques – secteur urbain

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le déneigement et l'entretien hivernal des voies publiques - secteur urbain, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 3 mai 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, trois soumissionnaires n'ont pas fait la démonstration qu'ils possèdent l'expérience requise selon le critère d'admissibilité et par conséquent leur soumission ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-04 et que le montant de son offre est considérablement supérieur à celui de l'estimation des coûts;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit rejetées les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-17-04.

« ADOPTÉE »

17-05-433 Financement / Prolongement de trottoir / Nouvelle partie de l'avenue Marier / Parc des Tilleuls

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger le trottoir de la nouvelle partie de la rue Marier jusqu'au parc des Tilleuls pour l'accès direct;

CONSIDÉRANT que la dépense est prévue aux immobilisations 2017;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 12 000 \$ pour ces travaux;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-434 Financement / Traverses lumineuses / Intersection de la rue du Manoir et du boulevard de la Gare / Intersection de l'avenue Saint-Charles et du chemin Paul-Gérin-Lajoie

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport actif lors de la réunion du 13 avril 2017 pour l'achat de deux traverses lumineuses priorisant l'emplacement du Manoir/de la Gare;

CONSIDÉRANT que le comité de circulation lors de la réunion du 26 avril 2017 recommande les traverses sans toutefois prioriser d'endroit;

CONSIDÉRANT l'estimation préparée par le Service des travaux publics au montant de 31 641 \$, taxes applicables en sus, en date du 28 avril 2017;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents QUE soit autorisée une dépense de 31 641 \$ pour l'ensemble des travaux liés aux deux traverses, le tout selon l'estimation budgétaire préparée par le Service des travaux publics en date du 28 avril 2017;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-435 Financement / Aménagement d'une voie cyclable / Avenue Marier / Entre les rues Valois et Bellini

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport actif à la réunion du 13 avril 2017:

CONSIDÉRANT l'estimation préparée par le service des travaux publics au montant de 38 200 \$, taxes applicables en sus, en date du 28 avril 2017;

CONSIDÉRANT le tronçon proposé au plan en date de mars 2017;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 38 200 \$ pour les travaux liés à la préparation, l'exécution et au marquage de la piste cyclable sur l'avenue Marier entre les rues Valois et Bellini, le tout selon l'estimation budgétaire préparée par le Service des travaux publics en date du 28 avril 2017;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-436 Contrats / Achat de matériaux / Location de biens / Cas de force majeure / Inondations / Décret et rapport du maire / Article 573.2 LSCV

CONSIDÉRANT que la crue historique des eaux du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Outaouais a entrainé des inondations dans certains secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT que le niveau de l'eau de ces cours d'eau a atteint une hauteur nécessitant la construction de digues pour protéger les bâtiments et l'empierrement des berges pour éviter l'érosion;

CONSIDÉRANT qu'une quantité considérable de sacs de sable ont été utilisés pour ériger des digues aux endroits stratégiques sur le pourtour des bâtiments ainsi que pour rendre étanche les regards d'égout et puisards de plusieurs rues;

CONSIDÉRANT également que l'empierrement des rives de la rue Meloche, du chemin des Chenaux et du chemin de l'Anse a dû être fait afin de protéger les berges contre l'érosion et ainsi éviter la détérioration sérieuse des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT aussi que certaines rues ont été rehaussées afin de permettre et maintenir la circulation, entre autres, pour les véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT que la Ville a dû utiliser des équipements loués pour procéder au pompage de résidences inondées, au ramassage de débris et au transport de matériaux;

CONSIDÉRANT que le comité des mesures d'urgence, dont fait partie le maire, a demandé, lors de réunions tenues les 4 et 5 mai 2017, à la suite d'une recommandation verbale de M. Bruno Possa, ing., directeur du Service des travaux publics, de procéder à l'achat des matériaux ou à la location des biens nécessaires à l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés:

CONSIDÉRANT le rapport écrit de M. Possa en date du 12 mai 2017, lequel identifie les contrats octroyés par le Service des travaux publics en lien avec les inondations;

| Fournisseur | Produits | Montant | Date CMU | Justification |
|---|--|--------------|-----------------|---|
| Sable Marco inc. | Sacs de sable | 25 946,37 \$ | 4 mai 2017 | Construction de digue |
| Sacs industriels inc. | Sacs à sable vide | 43 146,09 \$ | 4 et 5 mai 2017 | Construction de digue |
| Matériaux Pont- Massons inc. | Sacs de sable, pierre, et terre et service de location camion- grue | 32 038,65 \$ | 4 et 5 mai 2017 | Construction de digue |
| Carrière Dolomite inc. | Pierre concassée Calibre 4-8 | 56 647,13 \$ | 4 et 5 mai 2017 | Stabilisation et protection des rives et des berges (ch. des Chenaux, ch. de l'Anse, rue Meloche) |
| La Compagnie Meloche inc. | Pierre concassée 0-56 | 36 844,06 \$ | 4 et 5 mai 2017 | Empierrement pour rehausser les rues |
| Centre de location d'outils et d'équipements André inc. | Pompe à essence, pompes submersibles, boyaux, brouettes motorisées, tracteurs compacts | 55 371,96 \$ | 4 et 5 mai 2017 | Évacuation de l'eau des sous- sols, ramassage des débris et déchets |

CONSIDÉRANT le Décret et rapport du maire signé en date du 12 mai 2017 autorisant des contrats apparaissant dans le tableau contenu au rapport du 12 mai 2017 de M. Bruno Possa;

CONSIDÉRANT l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) qui permet au Conseil municipal de passer outre au processus d'appel d'offres dans les cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie et la santé de la population ou à détériorer les équipements municipaux;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le dépôt du Décret et rapport du maire daté du 12 mai 2017 et que les décisions qu'il contient soient ratifiées.

« ADOPTÉE »

17-05-437 Contrat / Location de groupes électrogènes / Cas de force majeure / Inondations / Décret et rapport du maire / Article 573.2 LSCV

CONSIDÉRANT que la crue historique des eaux du lac des Deux Montagnes et de la rivière des Outaouais a entrainé des inondations dans certains secteurs de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette crue exerce une pression exceptionnelle sur la capacité de pompage du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, le bon fonctionnement des stations de pompage constitue un élément clé pour assurer la protection des personnes et des biens sur notre territoire;

CONSIDÉRANT la nécessité de parer aux risques inhérents à une panne d'électricité du réseau d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que la situation, telle qu'elle se présentait le 4 mai 2017, était de nature à mettre en danger la santé de la population de la Ville de Vaudreuil-Dorion en raison, notamment, de la possibilité d'infiltration d'eaux usées provenant des réseaux d'égout sanitaire ou combiné dans les résidences;

CONSIDÉRANT que la situation était également de nature à détériorer sérieusement certains bâtiments et équipements municipaux, notamment en ce que l'arrêt des pompes des stations de pompage aurait augmenté de façon significative la gravité des inondations;

CONSIDÉRANT que le comité des mesures d'urgence a décidé, lors d'une réunion tenue le 4 mai 2017, à la suite d'une recommandation verbale de M. Christian Gendron, T.P., directeur du Service des eaux, de déployer des groupes électrogènes pour chacune des stations de pompage qui n'en était pas déjà munie;

CONSIDÉRANT que les groupes électrogènes ont été déployés le 5 mai 2017;

CONSIDÉRANT le rapport écrit de M. Christian Gendron en date du 10 mai 2017;

CONSIDÉRANT le Décret et rapport du maire signé en date du 11 mai 2017 autorisant l'octroi d'un contrat d'une durée de quatre semaines à Hewitt Équipements limitée, sise au 4000, route Transcanadienne, Pointe-Claire (Québec), H9R 1B8, pour la location de génératrices mobiles, le soutien technique lors de la réalisation des branchements électriques, ainsi que la location et l'installation des clôtures de protection, pour un montant approximatif de 33 000 \$, taxes applicables non comprises;

CONSIDÉRANT l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) qui permet au Conseil municipal de passer outre au processus d'appel d'offres dans les cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie et la santé de la population ou à détériorer les équipements municipaux;

Il est PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le dépôt du Décret et rapport du maire daté du 11 mai 2017 et que les décisions qu'il contient soient ratifiées.

« ADOPTÉE »

17-05-438 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03 / Travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable / Partie de l'avenue André-Chartrand / Entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 2 mai 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03;

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence La Compagnie Meloche inc., 3125 boulevard Saint-Charles, Kirkland (Québec), H9H 3B9, pour les travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable sur une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique, et ce, pour un montant de 868 649,69 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-R1728.03;

Certificat de crédits suffisants émis.

17-05-439 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01 / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n° 1725

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pulvérisation et de pavage d'une partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 3 mai 2017 immédiatement à 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4 pour les travaux de pulvérisation et de pavage d'une partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier, et ce, pour un montant de 2 160 800,20 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-17-R1725.01;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-440 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-R1727.01 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Réhabilitation de la rue Cartier / Règlement n° 1727

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour les services professionnels en vue de la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation de la rue Cartier, deux soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 28 avril 2017:

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 4 mai 2017;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Consultants en développement et gestion urbaine CDGU inc., 465, avenue Saint-Charles, bureau 200, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N4, pour les services professionnels précités, et ce, pour un montant totalisant 31 618,13 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-17-R1727.01;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-441 Ordre de changement n° 9 / Appel d'offres n° 401-110-16-R1667.03 / Entrepreneur général / Pavage, bordure et éclairage du projet « Place Marier » – phase 1 / Règlement n° 1667

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 9 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de pavage, bordure et éclairage du projet « Place Marier » – phase 1 – appel d'offres n° 401-110-16-R1667.03 » totalisant un montant de 8 556,17 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

17-05-442 Financement / Aménagement d'une voie cyclable multifonctionnelle / Lien entre l'avenue Saint-Charles et la rue Louise-Josephte / Partie du lot 4 937 478

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite réaliser en 2017 l'aménagement d'une voie cyclable multifonctionnelle reliant l'avenue Saint-Charles et la rue Louise-Josephte sur une partie du lot 4 937 478;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé une dépense ne dépassant pas 38 000 \$ pour ces travaux;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-443 Entente / Agence métropolitaine de transport / Études préliminaires et avant-projet / Tunnel piétonnier et cycliste / Rues des Asters et des Muguets

CONSIDÉRANT l'étude de sécurité ferroviaire du passage à niveau du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre l'avenue Marc-Aurèle-Fortin et l'intersection des rues des Floralies et Bill-Durnan et réalisée par le consultant Les services EXP inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville projetait l'exécution de travaux visant à réaliser une traverse piétonnière et cycliste au point milliaire 1,02 sur la subdivision M&O reliant les rues des Asters et des Muguets;

CONSIDÉRANT que l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a avisé la Ville qu'une traverse n'est pas réalisable à un tel endroit;

CONSIDÉRANT que la correspondance de l'AMT datée du 27 avril à l'effet qu'elle prévoit le lancement du mandat des services professionnels afin de retenir les consultants qui seront responsables des études préliminaires et de l'avant-projet pour la réalisation d'un tunnel piétonnier et cycliste au point milliaire 1,02 sur la subdivision M&O reliant les rues des Asters et des Muguets;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'AMT à procéder de gré à gré ou par appel d'offres pour obtenir les consultants qui seront responsables des études préliminaires et de l'avant-projet;

QUE la Ville autorise l'AMT à agir comme maître d'œuvre pour l'ensemble du projet;

QUE la Ville s'engage à rembourser l'AMT pour les coûts réels engagés pour ces mandats que le projet aille de l'avant ou non après la phase de démarrage et de la conception;

QU'une somme maximale de 147 000 \$ soit réservée à cet effet dans le surplus accumulé non affecté;

QUE la Ville demande à l'AMT de préparer une entente de collaboration afin de prévoir le partage des responsabilités respectives dans les phases de plans et devis, de construction et de post construction de ce projet;

QUE les seuls coûts admissibles payables par la Ville seront les coûts réels des travaux et services relatifs aux activités et travaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

17-05-444 Société d'habitation du Québec / Programme Rénovation Québec / Programmation 2017-2018 / Participation et demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que Rénovation Québec est un programme-cadre qui appuie financièrement les municipalités qui se dotent d'un programme visant à améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés de leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion désire adhérer au programme Rénovation Québec dans les volets suivants :

- Rénovation résidentielle pour les ménages à faible revenu;
- Maisons lézardées:

ll est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil demande à la Société d'habitation du Québec de participer aux volets « Rénovation résidentielle pour les ménages à faible revenu » et « Maisons lézardées » du programme Rénovation Québec et qu'une somme de 100 000 \$ soit réservée à même le surplus accumulé non affecté par la Ville dans le cadre de la programmation 2017-2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

17-05-445 CPTAQ / Demande d'autorisation / 2364, chemin du Fief / Utilisation à d'autres fins qu'agricole / Cours d'équitation / Lot 3 396 912 / Zone A-903

CONSIDÉRANT une demande d'appui à une demande d'autorisation auprès de la Commission de la protection du territoire agricole pour une utilisation autre qu'agricole (CPTAQ) sur le lot 3 396 912;

CONSIDÉRANT que depuis 2005 le requérant offre des services de pension, d'entraînement de chevaux et de cours d'équitation;

CONSIDÉRANT que ces activités sont autorisées dans la zone A-903 et donc conformes à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que pour la CPTAQ, les cours d'équitation ne sont pas considérés comme une activité agricole, mais plutôt commerciale;

CONSIDÉRANT que cet usage équestre ne semble pas causer préjudice au voisinage;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville appuie les requérants auprès de la CPTAQ dans leur demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole sur le lot 3 396 912 afin d'offrir des cours d'équitation.

« ADOPTÉE »

17-05-446 Adoption / Règlement n° 1709-05 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1709-05 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents QUE soit adopté le Règlement nº 1709-05 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 ».

« ADOPTÉE »

17-05-447 Adoption de second projet avec changement / Règlement n° 1275-256 / Zonage / Normes de stationnement / Grilles des usages et normes / Zones H3-1006-A, H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement n° 1270-55 / Secteur de la Gare

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 1^{er} mai 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-256 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 mai 2017 à 19 h;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement nº 1275-256 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 relativement aux normes de stationnement, ainsi que les grilles des usages et normes des zones H3-1006-A, H3-1013 et H3-1013-A »

soit adopté avec changement, soit l'ajout, à l'article 3.2.126.4 contenu à l'article 3 du présent règlement, de la phrase suivante :

« Toutefois, un bâtiment pourrait être raccordé sur un poteau existant avant l'entrée en vigueur du présent règlement, lorsque le raccordement se fait par la cour arrière. »

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet n'est pas identique au premier.

« ADOPTÉE »

17-05-448 Adoption de second projet / Règlement n° 1273-09 / Lotissement / Largeur de l'emprise des voies de circulation / Zones H3-1013 et H3-1013-A / Concordance au Règlement n° 1270-55 / Secteur de la Gare

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 1^{er} mai 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1273-09 modifiant le Règlement de lotissement n° 1273;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 15 mai 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement nº 1273-09 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin de modifier l'article 2.7 concernant la largeur de l'emprise des voies de circulation »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

17-05-449 Adoption de projet / Règlement n° 1270-49 / Urbanisme / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement nº 1270-49 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 juin 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-05-450 Avis de motion / Règlement n° 1270-49 / Urbanisme / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Le conseiller M. François Séguin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin d'intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière.

17-05-451 Adoption de projet / Règlement n° 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

II es

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-257 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 juin 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-05-452 Avis de motion / Règlement n° 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Le conseiller M. Robert A. Laurence donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière.

17-05-453 Adoption de projet / Règlement n° 1274-26 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement nº 1274-26 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 en ajoutant quelques définitions en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 juin 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-05-454 Avis de motion / Règlement n° 1274-26 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de définitions / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

La conseillère M^{me} Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 en ajoutant quelques définitions en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière.

17-05-455 Adoption de projet / Règlement n° 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau quartier Harwood / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

II es

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1277-18 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 afin d'établir les critères et objectifs pour le nouveau Quartier Harwood en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 5 juin 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

17-05-456 Avis de motion / Règlement n° 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau quartier Harwood / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière

Le conseiller M. Rénald Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 afin d'établir les critères et objectifs pour le nouveau Quartier Harwood en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière.

17-05-457 Avis de motion / Règlement n° 1694-15 / Stationnement (RMH 330) / Interdiction et limitation de stationnement / Rue Jacques-Plante et avenue Saint-Jean-Baptiste

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin d'ajouter une interdiction et de retirer une limitation de stationnement sur la rue Jacques-Plante et l'avenue Saint-Jean-Baptiste.

17-05-458 Avis de motion / Règlement n° 1591-03 / Limite de vitesse / Rue Valois

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 en réduisant la limite de vitesse permise sur la rue Valois.

17-05-459 Avis de motion / Règlement nº 1101-03 / Règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale / Carte de citoyen pour les résidents saisonniers / Actualisation de certaines dispositions

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement établissant les Règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion de même que les conditions d'utilisation par le public des services qu'elle offre afin de permettre aux résidents saisonniers d'obtenir une carte de citoyen et d'actualiser certaines dispositions.

17-05-460 Autorisations de la direction générale

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Passage de cyclistes le 17 mai 2017 dans le cadre de l'événement « Tour du Silence »:
- Autorisations diverses dans le cadre de la tenue des Seigneuriales de Vaudreuil-Dorion les 1, 2, 3 et 4 juin 2017;
- Tenue d'un lave-auto le 28 mai 2017 dans le stationnement de la Cage aux sports;
- Tenue du triathlon des élèves du premier cycle de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes le 24 mai 2017 dans le cadre de l'événement « Après-midi sportif ESCJ »:
- Mise en place d'affiches temporaires promouvant la vente-débarras de la Fraternité Haïti des Trois-Lacs les 12, 13 et 14 mai 2017.

17-05-461 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

17-05-462 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

17-05-463 Levée de la séance

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 59 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

| VILLE DE VAUDREUIL-DORION |
|---------------------------|
| |
| |
| Guy Pilon, maire |
| |
| |
| Mélissa Côté, notaire |
| Greffière adjointe |